



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 26 juin 2017

Année scolaire : **2016/2017**

Numéro de séance: N° 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 juin 2017

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : **Mme FIGUEIRA, représentante des parents d'élèves**

Quorum : 13

Nombre de présents: 17

Ordre du jour

I - Vie pédagogique et éducative

1. Bilan pédagogique
2. Statistiques sur les accidents scolaires et sur le remplacement des enseignants
3. Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves
4. Programme d'actions du conseil école-collège
5. Projets 2017-2018
6. Manuels scolaires
7. Répartition de la DGH

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats
2. Travaux

III - Vie budgétaire et financière

1. Tarifs
 - o Logements
 - o Dégradations (manuels scolaires et autres)
2. Crédits pédagogiques
3. DBM
4. Utilisation des fonds sociaux

IV - Questions diverses

A déposer au secrétariat 48 heures avant la date du conseil

- Annexes [nombre – titre)

1. Bilan pédagogique
2. Statistiques sur les accidents scolaires et sur le remplacement des enseignants
3. Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves
4. Projets d'actions 2016-2017
5. DGH
6. Conventions et contrats

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 26 juin 2017

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[☒]	A[☒] I	E[☒]	Nom - Prénom	P[☒]	A[☒]	E[☒]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. BAUDET Vincent	X					
	Provisoire ou principal adjoint	/						
	Gestionnaire	M. DEROUET Hervé	X					
	C.P.E.	Mme JOUINEAU Isabelle		X				
	C.E.	Mme BRIBET Anne <small>(remplacante de Mme JOUINEAU)</small>		X				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. LEDEUX Jean-Louis Conseiller Départemental, Conseiller Municipal Lusignan		X		M. COQUELET Benoît, Vice-président du Conseil Départ.		
	Commune siège	Mme PECRIAUX Sybil Conseillère Départ. Adjointe au Maire Payré		X		Mme FAUCHER Claudie, Conseillère Départ.		
	Commune siège	Mme VADIER Karine, Représentante de la Commune de Lusignan	X					
	Commune siège	/						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	PERSONNALITES QUALIFIEES	M. THEVENIN Jean-Pierre						
		Mme VAILLANT Claudine						
		M. RUMEAU Nicolas	X			Mme BOISSON-FLOC'H Albane		
		Mme LEFEBVRE Sandrine	X			Mme JOHANNY Haude		
		Mme PFEIFFER Sylvie	X			Mme DOUELLE Corinne		
		M. BROSSARD Quentin			X	Mme ROGEON Cécile	X	
		Mme DAUBAS Cristèle	X			M. DUPUY Emmanuel		
		Mme POSTEL Catherine	X			Mme THEBAULT Lydie		
		M. COURSEAU Julien			X	Mme BOUCHET Sylvie	X	
		Mme PASQUIER BOUTINOT Catherine	X			Mme ARDOUIN Catherine		
		M. MARICOURT Pierre			X	Mme BONNET Nathalie		
		Mme GAUTIER Magalie	X			Mme NOVAK Sandra		
		Mme COTTY Marie-Claire	X			M. REDONNET Tony		
Mme BERGEON Karen			X	Mme COUPELON Lou				
Mme FIGUEIRA Julie	X			Mme EMERIAULT Sylvie				
Mme REVEST Angélique	X			Mme POIRIER Emmanuelle				
ELIÈVES	FLAJOULOT Léna	X			VENIEN Lucie			
	REDONNET Margo	X			RIQUET Lucie			

[☒] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Le quorum étant atteint (16 personnes présentes), Monsieur Baudet, principal, ouvre la séance à 18h02. Madame Figueira représentant des parents d'élèves, se propose pour être secrétaire de séance.

Le conseil d'administration approuve par 16 voix, le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 13 avril 2017. Pas de questions au sujet de ce procès-verbal.

Monsieur Baudet propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- I - 7. Le conseil vie collégienne (CVC)
- I - 8. Organisation du temps scolaire

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des 16 membres présents l'ordre du jour, avec deux points supplémentaires.

Arrivée de Madame Postel à 18h06.

I - Vie pédagogique et éducative

1. Bilan pédagogique (Annexe 1)

Les actions menées cette année au collège sont réparties en fonction des trois axes du projet d'établissement.

- AXE 1 : Garantir à chaque élève un accès à un niveau de qualification adapté et le plus ambitieux possible

28 actions contribuent à l'atteinte des objectifs (13 de moins qu'en 2015/2016) : la chorale, la fée serpente, les chroniques musicales, les soirées lyriques de Sanxay, la construction d'instruments de musique, ...

- AXE 2 : Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour « mieux vivre ensemble au collège »

29 actions (8 de plus qu'en 2015/2016) : les actions pour réduire le coût des sorties (vente de chocolats/saucissons), les blogs, la sortie au palais de justice, la journée d'intégration à Vauchiron, l'éducation à la vie affective et sexuelle, les risques des réseaux sociaux, PSC1, l'équilibre alimentaire, ...

- AXE 3 : Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au delà des nécessaires ruptures

15 actions (4 de plus qu'en 2015/2016) : l'action « Dis-moi dix mots », la web radio, le prix du roman contemporain, ...

Au total, cette année le collège a proposé 72 actions contre 73 l'année dernière. Monsieur Baudet félicite les enseignants du collège pour une certaine stabilité. Il souligne l'engagement de la communauté éducative.

L'année prochaine 95 % des actions seront reconduites avec pour certaines quelques modifications.

Monsieur Baudet demande le ressenti des deux élèves délégués sur les projets vécus cette année. Celles-ci évoquent un intérêt et une utilité de ces actions.

2. Statistiques sur les accidents scolaires et sur le remplacement des enseignants (Annexe 2)

Cette année, il y a eu 3 accidents déclarés en vie scolaire et 1 en EPS. Monsieur Baudet souhaite sensibiliser les enseignants d'EPS sur les dossiers à compléter lors des accidents.

Monsieur Baudet expose les statistiques sur les remplacements avec un retour sur 3 ans.

Il évoque un taux de 11,5 % pour le remplacement de courte durée. Monsieur Baudet signale que les remplacements concernent des arrêts maladies mais aussi des accompagnements en sortie pédagogique.

Les difficultés rencontrées cette année pour les remplacements sont expliquées par : les groupes classes en 3^{ème} en sciences, en technologie et en anglais, l'engagement des enseignants dans diverses actions (SAPAD, FLE, soutien en mathématiques) et les enseignants affectés sur deux collèges.

Madame Figueira souligne la difficulté rencontrée pour les élèves de troisième due à l'absence prolongée du professeur en physique-chimie.

Malgré des actions menées par le collège pour pallier au manque de cours qui sont parfois inégales au sein d'une même classe en fonction des groupes, les élèves sont inquiets pour le brevet et surtout pour l'impact de ce manque (malgré un rattrapage sur une courte durée) pour leurs études futures.

Madame Rogeon signale que l'enseignement de la physique-chimie ne se cantonne pas à la troisième et qu'un rattrapage a été fait par elle-même et son collègue remplaçant. Elle indique que les élèves qui voudront suivre une filière scientifique à l'avenir ne seront pas pénalisés si leur travail est efficient.

Monsieur Baudet rassure les élèves sur l'épreuve du brevet en indiquant que les compétences scientifiques seront essentiellement de la compréhension de texte.

3. Bilan annuel des actions menées pour l'accueil et l'information des parents d'élèves (Annexe 3)

16 réunions ont été organisées cette année en dehors des conseils de classe pour informer et recevoir les parents d'élèves durant l'année.

15 actions seront reconduites à l'identique l'année prochaine sauf les tables rondes qui seront modifiées.

Monsieur Baudet présente la modification : les parents assisteront à une réunion plénière par niveau avec une présentation par discipline (de manière globale) puis une présentation du fonctionnement général du collège. Les professeurs principaux resteront pour échanger avec les familles.

4. Projets d'actions 2016-2017 (Annexe 4)

Le collège propose deux types de projets : les projets gratuits et obligatoires, les projets payants et facultatifs.

Monsieur le principal informe les membres du conseil d'administration des quatre actions gratuites et obligatoires :

- la participation au Prix du Roman Contemporain et la rencontre avec l'écrivain
- la journée d'intégration à Vauchiron pour les élèves de 6^{ème}
- l'utilisation de blogs de classes à vocation pédagogique pour certains enseignants
- la participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation pour tous les élèves de 3^{ème}. Cette année le collège a obtenu le 1^{er} et 3^{ème} prix en devoirs individuels.

Il propose ensuite de voter les propositions de projets payants et facultatifs :

- en sixième :

- Une sortie pédagogique à Saintes pour un coût de 15 euros par élève.
Une action sera menée par les enseignants pour réduire le coût.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- Le concours « Big challenge » pour un coût de 3,50 euros par élève.
Le foyer prend en charge 1 euro par élève.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- en quatrième :

- Un séjour pédagogique de 3 jours et 2 nuitées en Auvergne (professeurs de SVT et d'EPS) pour un coût de 110 euros par élève.
Une action sera menée par les enseignants pour réduire le coût.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- Une sortie pédagogique au Palais de justice de Poitiers pour un coût de 3 euros par élève.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- en troisième :

- Une sortie pédagogique à Oradour-sur-Glane pour un coût de 12 euros par élève.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

- Un séjour pédagogique de 5 jours et 4 nuitées à Salamanque en Espagne pour un coût par élève de 265 euros.
Une action sera menée par les enseignants pour réduire le coût.

Vote : 0 contre / 3 abstentions / 14 pour

Le projet est adopté.

- Atelier de pratique artistique « Jeunes Musicales de France / chantiers Francos » pour un coût de 4,50 euros par élève.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

5. Manuels scolaires

Conformément à la note de service ministérielle du 2 juin 2016 et suite au conseil pédagogique du 22 juin 2017, les choix des manuels scolaires sont soumis à la validation du conseil d'administration.

Cette année, c'est la deuxième vague de remplacement des manuels suite aux nouveaux programmes entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2016.

- Français : un complément de 30 manuels « ORTH 6^e-5^e » et 30 manuels « ORTH 4^e-3^e ». Ces manuels resteront dans les salles de classe
- Histoire-géographie et anglais : cycles 3 et 4 en attente. Pas de manuel en 2017/2018
- Espagnol : uniquement pour le niveau 4^{ème} avec un manuel par élève. En attente pour le niveau 3^{ème}
- Allemand : un manuel par élève pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}
- SVT, physique-chimie et technologie :
 - pour le cycle 3 un manuel couvrant les trois disciplines. Un jeu de 70 manuels qui resteront dans les salles
 - pour le cycle 4 : un manuel par discipline. Un jeu de 38 manuels qui resteront dans les salles
- Latin : en attente

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

6. Répartition de la DGH (Annexe 5)

Monsieur Baudet nous informe qu'il a dû proposer à la commission permanente la ventilation d'une nouvelle DGH. En effet, la structure a évolué avec une division de plus sur le niveau 6^{ème}. 141 élèves sont attendus en septembre 2017, au lieu des 115 prévus au mois d'octobre 2016.

La structure d'accueil établie pour la rentrée 2017 est ainsi la suivante :

- Niveau 6^{ème} : 6 divisions – 23/24 élèves par classe
- Niveau 5^{ème} : 4 divisions – 28/29 élèves par classe
- Niveau 4^{ème} : 5 divisions – 24/25 élèves par classe
- Niveau 3^{ème} : 4 divisions – 28 élèves par classe

Soit un total de **19 classes**.

La Dotation Globale Horaire (DGH) est abondée de 29 heures au titre de l'ouverture d'une division en sixième. Elle s'élève dorénavant à **571 heures**.

Ce montant se décline en :

- 520 Heures Postes (HP) dont
 - 9 HP pour un stagiaire en français
 - 9 HP pour un stagiaire en espagnol
- 51 Heures Supplémentaires Années (HSA)

Quelques changements par rapport au scénario acté au conseil d'administration du 13 mars 2017 :

- En latin, un groupe de moins en 5^{ème}
- Une nouvelle répartition des HSA par discipline
- Une augmentation des heures pour des BMP
- La création de BMP
- Un reliquat d'HSA de 7,50 au lieu de 5

Principales caractéristiques du scénario présenté

- Les heures statutaires : forfait UNSS (3 enseignants x 3h), labos SVT et physique-chimie (1 heure pour chaque enseignant effectuant au moins 8 heures de cours), chorale (1 heure + 1 IMP en septembre)
- Un groupe supplémentaire pour la pratique de la LV2 sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Un groupe de latin pour le niveau 5^{ème} et deux groupes de latin pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}
- Des groupes en SVT, physique-chimie, technologie aux niveaux 5^{ème} et 3^{ème} (6 groupes pour 4 classes)
- Pour consolider les acquis en mathématiques et en français, groupes à effectifs réduits par quinzaine (mathématiques niveau 3^{ème} et français niveaux 6^{ème} et 3^{ème})
- Afin de permettre d'effectuer des démarches expérimentales dans de bonnes conditions et de consolider les acquis, dédoublement partiel en SVT, physique-chimie, technologie sur le niveau 6^{ème}
- La poursuite de l'atelier « Music'Aide »
- Un reliquat de 7,50 HSA devrait être transformé en 270 HSE pour financer : la préparation des élèves à l'oral de l'épreuve du DNB, un troisième enseignant d'EPS pour l'encadrement des classes de 6^{ème} lors des séances de piscine (2 classes en parallèle sur le même créneau), les actions d'aide et de soutien auprès des élèves

Inconvénients de ce scénario

- Dépassement de l'enveloppe d'HSA (53 au lieu de 51)
- Un BMP de 13,5 heures en français, un BMP de 13,5 heures en physique-chimie, un BMP de 2,5 heures en espagnol, un BMP de 6 heures en anglais et un BMP de 8 heures en EPS qui seront difficiles à trouver et qui vont obliger les collègues à être sur deux établissements et à avoir plus de mal à s'investir

Avantage de ce scénario

- Travail dans de bonnes conditions dans les disciplines bénéficiant de groupes supplémentaires ou de dédoublements partiels

Madame Pfeiffer précise que les enseignants ont dû absorber des heures supplémentaires ce qui pourra engendrer des difficultés de remplacement de courte durée à l'avenir. Un enseignant ne peut effectuer plus de 5 heures supplémentaires par semaine.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil adopte à l'unanimité la nouvelle ventilation de la DGH.

7. Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Monsieur Baudet informe les membres du conseil d'administration que le décret n°2016-1631 du 29 novembre 2016 institue un Conseil de la Vie Collégienne (CVC) dans tous les collèges.

Monsieur Baudet présente à l'assemblée les attributions du CVC.

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et entre élèves et membres de la communauté éducative.

Cette instance formule des propositions sur, par exemple :

- les modalités du travail personnel, de l'accompagnement des élèves ainsi que sur les échanges linguistiques et culturels,
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives,
- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions relatives aux équipements, à la restauration,

- ...

Monsieur Baudet poursuit en présentant la composition du CVC.

Le CVC comprend :

- le chef d'établissement qui préside l'instance,
- des représentants des élèves,
- au moins deux représentants des personnels, dont un personnel enseignant,
- au moins un représentant des parents d'élèves.

Monsieur le principal indique qu'il revient au Conseil d'Administration (CA) de fixer, par une délibération, le nombre et la qualité des membres du CVC ainsi que les modalités de leur désignation ou de leur élection.

De plus, la délibération prise par le CA peut instituer une suppléance pour tout ou partie des membres du conseil et précise la durée du mandat des différents membres.

Monsieur Baudet indique la composition, les modalités de désignation ou d'élection des membres et le fonctionnement des séances.

Composition :

- Président : le chef d'établissement
- Vice président(e) : élève élu au sein du CVC
- Représentants des élèves :

↳ Nombre : deux élèves délégués titulaires ou suppléants par niveau avec parité filles-garçons, si possible.

↳ Modalité de désignation ou d'élection : élection au suffrage universel direct par l'ensemble des délégués titulaires et suppléants. Le scrutin est pluri nominal majoritaire à un tour

↳ Suppléance : oui

↳ Durée du mandat : 1 an

- Représentants des personnels :

- Le Conseiller Principal d'Education : référent CVC

- Un ATOSS

↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire

↳ Suppléance : oui

↳ Durée du mandat : 1 an

- Un enseignant

↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire

↳ Suppléance : oui

↳ Durée du mandat : 1 an

- Représentant des parents d'élèves :

↳ Nombre : un

↳ Modalité de désignation ou d'élection : volontaire mais membre soit du CA soit délégué des parents d'élèves

↳ Suppléance : oui

↳ Durée du mandat : 1 an

Convocation :

Le chef d'établissement et le référent CVC fixent la date et l'heure de la réunion. La convocation accompagnée de l'ordre du jour est transmise aux membres du CVC au minimum une semaine avant la date fixée.

Fonctionnement des séances :

- Elles sont co-présidées par le président ou le référent CVC et le vice-président.

- Elles ont lieu sur la pause méridienne.

- Le CVC se réunit au moins une fois par trimestre.

- Un compte-rendu est établi, puis affiché dans l'établissement et une diffusion est faite par mél aux personnels.

Les parents d'élèves présents évoquent la difficulté de cet horaire pour eux. Les enseignants soulignent qu'un horaire le soir est également problématique pour les élèves.

Le conseil d'administration :

- Le CVC est convoqué avant chaque CA où son avis peut avoir une importance. Le cas échéant, le vice-président est invité au CA pour rendre compte de l'avis du CVC.

- Le vice-président est obligatoirement invité au dernier CA de l'année scolaire pour présenter le bilan annuel du CVC.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil adopte à l'unanimité la composition et les modalités de désignation ou d'élection des membres du CVC.

8. Organisation du temps scolaire

Lors du conseil d'administration d'avril 2015, une nouvelle organisation du temps scolaire avait été votée modifiant les horaires de sorties (16h20 au lieu de 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 11h50 au lieu de 12h00 le mercredi) et celles de la pause méridienne (1 heure 30 au lieu de 1 h 10).

Le Conseil Départemental n'a pas donné un avis favorable pour cette nouvelle organisation, du fait des contraintes horaires des différents ramassages scolaires et d'un appel d'offre lancé juste avant notre demande.

Monsieur Baudet indique qu'il renouvellera sa demande l'année prochaine.

Monsieur le principal demande aux membres du conseil un vote pour annuler la modification des horaires votée par cette même assemblée le 13 avril.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

La modification est adoptée à l'unanimité.

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats (Annexe 6)

Le conseil est invité à voter deux conventions :

- La première avec la commune de Lusignan dans le cadre d'une action avec la bibliothèque de Lusignan pour une rencontre avec un auteur, Elise Fontenaille.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 17 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette convention.

- La seconde avec l'ITEP de Guron pour la mise en place des modalités d'inclusion partielle ou totale d'un élève, à la rentrée prochaine en 6^{ème}.
L'équipe enseignante et certains parents évoquent une appréhension de ce dispositif pour l'élève et les camarades de la classe.
Une élève déléguée évoque ce dispositif dans son ancienne école, et explique que l'intégration était efficace.

Vote : 0 contre / 8 abstentions / 9 pour

Le conseil vote en faveur de cette convention.

Départ de Léna Flajoulot et de Margo Redonnet à 20h05.

Monsieur Derouet soumet au vote la liste de tous les autres contrats et conventions (reconductions).

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

La liste est adoptée à l'unanimité des 15 votants.

Monsieur le principal demande l'autorisation, d'une part, de recruter 9 assistants d'éducation,

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette autorisation.

Et d'autre part, de recruter 4 personnels en contrat CUI/CAE dans le cadre de fonction d'AVS

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette autorisation.

2. Travaux

Cet été, la laverie est refaite entièrement ainsi que la toiture du bâtiment A. Une partie des travaux (toiture) se fera sur site occupé (septembre-octobre) mais n'engendrera aucune modification pour les élèves (circulation, bruit, odeur...).

III – Vie budgétaire et financière

1. Tarifs

o Logements

L'établissement dispose de 3 logements de fonction : deux F3 et un F4. Monsieur Baudet explique que ces logements peuvent être loués à titre précaire et la location peut cesser au 30 juin 2018. Il propose d'augmenter les tarifs.

- o F3 : actuellement le loyer est de 210 euros + 30 euros de charges. Monsieur Baudet propose une augmentation de 10 euros soit 220 euros + 30 euros de charges.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

- o F4 : actuellement le loyer est de 310 euros + 30 euros de charges. Monsieur Baudet propose une augmentation de 10 euros soit 320 euros + 30 euros de charges.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

o **Dégradations (manuels scolaires, équipements divers)**

Monsieur Derouet soumet au conseil d'administration le vote des différents types de remboursement suite aux dégradations des manuels scolaires :

- o Si le manuel est neuf (pendant un an) : remboursement au prix du neuf.
- o Si le manuel est usagé : 15 euros de remboursement.
- o Autres types de dégradations : remboursement à la hauteur du montant de la réparation ou du remplacement.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité ces propositions.

2. Crédits pédagogiques globalisés

Pour 2017, la dotation globalisée des crédits pédagogiques, attribuée par le rectorat, s'élève à 20 120 €. Elle couvre l'achat des carnets de correspondance (1 032,06 €), la contribution à verser au CFC (811,80 €) et les manuels scolaires (18 276,14 €).

Cette répartition est soumise au vote.

Vote : 0 contre / 0 abstention / 15 pour

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette répartition.

3. DBM

Monsieur Derouet présente une DBM pour information.

4. Utilisation des fonds sociaux

Monsieur Baudet donne des précisions non nominatives sur l'utilisation des fonds sociaux. Au 1^{er} janvier 2017 l'établissement disposait de 10 349,54 €. 13 familles ont pu bénéficier d'une aide à hauteur de 2 014,48 € soit 20% de l'enveloppe. Il reste au 22 juin de cette année 8 335,06 €. Grâce à un gros travail de communication de monsieur Derouet, on a pu éviter d'engager des démarches conduisant à la saisine de l'huissier.

L'aide apportée est essentiellement pour la demi-pension. M Baudet rappelle que la totalité de la créance n'est pas prise en compte par le fond social, les parents s'engageant à la hauteur de leurs possibilités.

IV - Questions diverses

Des questions diverses ont été déposées par les parents d'élèves.

1 – Quelles sont les modalités d'information mises en œuvre lorsqu'il y a médication ou administration de soin à un des élèves ?

Monsieur Baudet indique les modalités : lorsque l'infirmière officie dans l'établissement, l'infirmière assure la réponse à l'urgence.

En l'absence de l'infirmière, la CPE est chargée d'accueillir les élèves malades, d'administrer les traitements prescrits sur ordonnance, de contacter les services de secours adaptés, de prévenir la famille et le chef d'établissement et d'alerter les personnels secouristes si besoin.

Dans l'établissement, deux personnels sont titulaires du PSC1 (Mme JOUINEAU et M. GUYONNET) et deux du SST (M. COURSEAU et M. GAUVIN).

Il est demandé, en cas d'absence de l'infirmière, lors d'une situation d'urgence ou de doute (une urgence est une situation qui exige des soins sans délais), de contacter le 15 et d'appliquer les conseils ou consignes donnés par le médecin régulateur du SAMU.

L'infirmière peut administrer des médicaments (bulletin officiel HS n°1 du 6 janvier 2000), après un interrogatoire rigoureux permettant d'éliminer toute contre-indication, comme du paracétamol, du phloroglucinol. Lors d'une prise de médicament, l'infirmière informe la famille.

2 – Est-il légal de faire porter les appréciations (avertissement, encouragement, félicitation) sur les bulletins de note des élèves ? Même si cela l'est, peut-on accéder à la demande de parents souhaitant obtenir des bulletins sur lesquels ne figurent pas ces mentions ?

Monsieur Baudet explique que les avertissements ne sont jamais indiqués sur le bulletin mais sur un courrier annexe. Pour les gratifications, le règlement intérieur (*1-4 travail scolaire et projet de l'élève*) indique les mesures positives d'encouragement. Ce règlement est signé par les parents et les élèves en début d'année.

3 – Y'a-t-il une règle spécifique relative à la tenue des élèves (notamment port du short ou de la jupe) ? Si le règlement précise bien la nécessité d'avoir une tenue correcte et décente, comment est fixée et gérée cette appréciation ?

Monsieur Baudet explique que l'information est dans le règlement intérieur (*Article II 2 Les obligations du respect d'autrui et du cadre de vie*). Le règlement indique que les élèves doivent s'habiller proprement et de façon appropriée à une tenue de travail.

4 – Nous avons formalisé sur les écoles maternelles et élémentaires de Lusignan le fait que les vêtements non récupérés en fin d'année étaient donnés à l'association des Parents d'Elèves. L'association peut les revendre et verser le bénéfice à l'établissement. C'est une action simple et qui peut rapporter même peu. Est-il possible de mettre en œuvre la même pratique au collège ?

Monsieur Baudet propose que cette question pertinente soit traitée par le CVC à la prochaine réunion.

5 – Le dernier point est davantage une remarque qu'une question : des parents ont découvert qu'une dégustation de Breizh Cola a été organisée au collège. Il ne nous semble pas opportun de proposer ce type de dégustation au sein d'un établissement d'éducation.

Monsieur Baudet explique que les élèves ont pu goûter cette boisson, s'ils le désiraient, au cours d'un repas sur le thème de la Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance,



Mme FIGUEIRA

